



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL au 30 juin 2017

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 18 rue Salvador Allende BP 307 86008 Poitiers - 399 780 097 RCS POITIERS - Société de courtage d'assurance inscrite au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 023 896

Ca-tourainepoitou.fr



Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier semestriel de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou	3
Rapport d'activité	4
1. Contexte économique	4
2. Faits marquants et activité commerciale	4
a. Evènements significatifs de la période	4
b. L'activité commerciale à fin juin 2017	5
3. Les résultats financiers sociaux et consolidés	6
a. Résultats (comptes sociaux)	6
b. Bilan (comptes sociaux)	8
c. Comparaison des comptes sociaux et consolidés	9
4. Ratios prudentiels	11
a. Le ratio de solvabilité européen	11
b. Le Liquidity Coverage Ratio (LCR)	11
5. Le dispositif de contrôle interne	11
a. Le contrôle permanent	12
b. Le contrôle périodique	13
6. Les facteurs de risque	13
a. Le risque de crédit et de contrepartie	13
b. Le risque de contrepartie sur titres et dérivés	17
c. Le risque de marché	18
d. Le risque de taux	20
e. Le risque de liquidité et de financement	20
f. Les risques opérationnels	23
g. Le risque de non-conformité	24
h. Le risque juridique	25
7. Les certificats coopératifs d'investissement (CCI)	25
a. L'évolution du nombre de titres	25
b. La valeur boursière	25
c. Le rendement du titre	25
d. Programme de rachat des CCI Touraine Poitou	26
8. Les perspectives	26
Comptes consolidés intermédiaires résumés	27
1. Compte de résultat	27
2. Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	28
3. Bilan actif	29
4. Bilan passif	30
5. Tableau de variation des capitaux propres	31
6. Tableau des flux de trésorerie	32
7. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisées	33
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle période du 1er janvier au 30 juin 2017	41

Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier semestriel de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

Conformément à l'article cadre des dispositions de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous trouverez ci-dessous, la déclaration de Philippe Chatain, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, sur la responsabilité du rapport financier semestriel.

Je, soussigné Philippe CHATAIN, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou,

atteste, qu'à ma connaissance, les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Poitiers, le 1^{er} août 2017

Philippe CHATAIN,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Chatain', written over a horizontal line.

Directeur Général.

1. Contexte économique

Après une hausse de 0,4 % au 4^{ème} trimestre 2016, le PIB en volume augmente de 0,4 % sur le 1^{er} trimestre 2017. Les dépenses de consommation des ménages sont quasi stables (+0,1 % après +0,6 %) et la formation brute de capital fixe (FBCF) accélère (+1,2 % après +0,5 %). Au total, la demande intérieure finale hors stocks contribue à la croissance du PIB pour +0,4 point.

Les exportations se replient nettement (-0,8 % après +1,0 %), tandis que les importations accélèrent (+1,4 % après +0,6 %). In fine, le commerce extérieur contribue négativement à l'évolution du PIB (-0,7 point). A l'inverse, les variations de stocks y contribuent positivement (+0,7 point).

Le taux de chômage au sens du BIT diminue de 0,4 point au 1^{er} trimestre 2017 et s'établit à 9,6 % de la population active (hors Mayotte) après 10 % au 4^{ème} trimestre 2016.

Le CAC progresse de 5,3 % depuis le début de l'année (4862 points au 30 décembre 2016, 5121 points au 30 juin 2017). Le CAC a atteint son point haut sur ce semestre le 5 mai (5432 points) et son plus bas le 31 janvier (4749 points).

Les taux court terme sont en baisse. En effet, l'Euribor 3 mois est passé de -0,22 % de moyenne sur le 1^{er} semestre 2016 à -0,33 % de moyenne sur le 1^{er} semestre 2017.

Les taux longs sont quant à eux en progression. Le TEC 10 est passé de 0,55 % en moyenne sur le 1^{er} semestre 2016 à 0,90 % de moyenne sur le 1^{er} semestre 2017.

2. Faits marquants et activité commerciale

a. Evènements significatifs de la période

Opération de titrisation

Au 30 juin 2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 md€. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Au 30 juin 2017 la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 25,8 m€ au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 3,1 m€ de titres subordonnés.

b. L'activité commerciale à fin juin 2017

10 600 nouveaux particuliers et 2 000 professionnels, entreprises et associations ont rejoint le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sur le 1er semestre. De même, le nombre de clients sociétaires est en hausse de 4 050 et s'élève à plus de 271 570.

(en M€)	Juin 2016	Juin 2017	Evol.
Encours de collecte globale (bilan, assurance vie et titres)	13 051	13 592	+4,1%
Encours de collecte bilan (dépôts, épargne)	7 825	8 238	+5,3%
Encours de crédits (réintégration de 189 M€ de crédits titrisés et auto-souscrits)	8 957	9 352	+ 4,4%

Les crédits :

L'encours de crédits progresse de + 4,4 % à 9,3 md€ et profite notamment d'un niveau de réalisations record de 1 175 m€ de crédits décaissés sur le 1er semestre pour le financement de projets en Indre-et-Loire et en Vienne.

Au 31 mai 2017, la Caisse régionale détient 35,88 % de parts de marché crédits.

Dans un marché du logement très porteur qu'illustre la progression de +17% du chiffre d'affaires des agences Square Habitat, les réalisations en habitat ont progressé de +62% à 679 m€, tandis que les crédits à la consommation ont représenté 119 m€ (+2,1%). Les professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques du territoire ont été accompagnés par 377 m€ de nouveaux financements (+34%) grâce notamment au renforcement des équipes dédiées (+43 en 3 ans).

La collecte :

- L'encours de collecte bilan, qui permet de refinancer en circuit court les projets du territoire, évolue de +5,3% sur 1 an à 8,2 md€. Sur ce périmètre, la part de marché de la Caisse régionale s'élève à 32,7%, confirmant ainsi la place de leader du Crédit Agricole sur l'Indre-et-Loire et la Vienne :
 - Le compartiment des Ressources Monétaires, composé des dépôts à vue et des ressources monétaires rémunérées (DAT, CDN) s'élève à 3,3 md€, en hausse de +6,4 % sur l'année mobile. Cette dernière est portée par la croissance des encours de Dépôts à Vue qui s'affichent à 2,3 md€, soit +15,7 %. Sur la même période, les encours de ressources monétaires rémunérées se réduisent de -10,8 % à 1 md€ ;
 - La collecte sur Livrets progresse de +4,4 % à 2,6 md€ alors que le taux du Livret A est resté inchangé à 0,75 %.
 - L'épargne logement est en progression de +5,8 % pour un encours de 2,1 md€.
 - Les autres produits bancaires (PEP, comptes à terme et emprunts Crédit Agricole SA, ...) régressent de -8,2% pour un encours de 0,1 md€.
- La collecte hors bilan, à 5,3 md€ progresse de +2,4 % :
 - L'assurance-vie est marquée par une diversification en Unités de compte, avec un encours de 4,2 md€, soit en progression de +2,1 % ;
 - Les OPCVM & SCPI font l'objet d'une légère reprise et atteignent 0,3 md€ ;
 - Avec un encours de 0,4 md€, les obligations, emprunts tiers et TSR Casa sont en baisse de -5,1 % ;
 - Le compartiment Actions progresse de + 14,6 % et atteint 0,4 md€.

224 800 contrats d'assurance de biens et de personnes (+4,4% sur 1 an) témoignent de la forte activité d'équipement et de l'intensification de la relation client supportée par un programme de reconnaissance de la fidélité qui bénéficie à plus de 127 500 ménages et 13 500 professionnels.

3. Les résultats financiers sociaux et consolidés

a. Résultats (comptes sociaux)

Le compte de résultat social, présenté ci-dessous, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire, selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

Compte de résultat au 30 juin 2017 :

(en milliers d'euros)	30/06/16	30/06/17	Evolution
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	71 441	58 960	-17,5%
Produits nets de commissions	71 502	68 250	-4,5%
Produits nets sur opérations financières	20 529	26 462	28,9%
Autres produits d'exploitation	2 286	1 862	-18,5%
Produit net bancaire	165 758	155 534	-6,2%
Frais de personnel	-50 034	-50 250	0,4%
Autres frais administratifs	-32 271	-33 532	3,9%
Dotations aux amortissements	-4 616	-3 804	-17,6%
Résultat brut d'exploitation	78 837	67 948	-13,8%
Coût du risque	-22 122	-15 854	-28,3%
Résultat net sur actifs immobilisés	556	732	31,7%
FRBG	-1 035	-2 455	137,2%
Résultat exceptionnel	0	0	
Charge fiscale	-18 038	-11 939	-33,8%
Résultat net	38 198	38 432	0,6%

Le Produit Net Bancaire

L'activité des établissements bancaires se mesure par le Produit Net Bancaire (PNB), différence entre les produits financiers et accessoires et les charges financières. Le PNB s'établit à 155,5 m€, en retrait de -6,2 %

- Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés comprennent les intérêts perçus sur les financements à la clientèle, les intérêts des placements monétaires et de fonds propres, déduction faite des charges associées, telles que les charges sur avances de Crédit Agricole S.A., les coûts de la collecte monétaire, et le résultat net de la macro-couverture des opérations de protection contre le risque de taux. Ce compartiment comprend également le revenu des titres à revenus variables, notamment des participations.

La marge d'intérêt est ainsi en forte baisse de -17,5%, affectée par :

- Le contexte de taux bas qui provoque un pincement de la marge sur l'activité crédit / collecte
- les efforts de réduction des coûts futurs du refinancement moyennant le paiement anticipé de 11,3 m€ de soultes (contre 9,4 m€ au 1er semestre 2016)

- l'opération de simplification du Groupe Crédit Agricole réalisée en 2016 a également un effet négatif sur le semestre (démantèlement du Switch 1 et au coût de financement de l'investissement dans Sacam Mutualisation).

A noter également :

- Les indemnités perçues des remboursements anticipés sur prêts habitats progressent de +3,4 m€ à 5,6 m€.
 - Une reprise sur provision épargne logement de 2,3 m€ alors qu'elle n'avait pas été mouvementée au 1er semestre 2016.
- Les produits nets de commission enregistrent la rémunération versée par Crédit Agricole SA pour le placement des produits d'épargne ainsi que celles relatives à la vente de produits et services à la clientèle.
Ils s'établissent à 68,2 m€, en retrait de -4,5 % impactés notamment par des régularisations de sinistralité sur l'activité d'assurances, qui masquent la forte activité de la période tant en équipement de banque au quotidien (cartes et TPE) qu'en assurance.
- Les produits nets sur opérations financières comprennent les produits financiers issus des emplois de fonds propres en titres de placement.
A fin juin 2017, ce poste augmente de +28,9% à 26,5 m€ du fait principalement de la valorisation du portefeuille dans un contexte de marché favorable.

Les charges générales d'exploitation

Au 30 juin 2017, les charges générales d'exploitation sont en augmentation maîtrisée à 87,6 m€ (+0,8 %), marquant la volonté de la Caisse régionale d'assurer le développement du digital et les investissements continus dans la force de vente pour renforcer le conseil client et la relation de proximité.

Comptablement, les charges de personnel se stabilisent à 50,3 m€ (+0,4 %). Hors impact du transfert des refacturations aux coopérations CARCentre en autres charges, les charges de personnels sont en progression de +1,2% à 52,6 m€.

Les autres frais de fonctionnement atteignent 33,5 m€, soit une hausse de +3,9 % tirée par les charges informatiques qui témoignent des investissements de la Caisse régionale et du Groupe Crédit Agricole dans le digital.

Les dotations aux amortissements atteignent 3,8 m€ et sont en baisse de -17,6 % : elles comprennent l'amortissement des nouveaux Centres d'Affaires de Touffenet et des 2 Lions (0,4 m€). A noter l'effet sur 2016 de suramortissements non récurrents, liés à la revue des plans d'amortissement des agencements des agences en location, ayant impacté les comptes à hauteur de -1m€.

Le Revenu Brut d'Exploitation qui en résulte s'établit à 67,9 m€, en baisse de -13,8 %.

Le coefficient d'exploitation (part du PNB consommée par les charges générales d'exploitation) s'établit à 56,3 % au 30 juin 2017 contre 52,4 % au 30 juin 2016.

Le coût du risque :

La variation du coût du risque résulte des mouvements relatifs aux dépréciations sur clients douteux et litigieux, à la provision collective selon le modèle Bâle II, aux provisions sectorielles dites provisions filières.

Le coût du risque au 30 juin 2017 est en baisse de -28,3 % à 15,9 m€ et se décompose de la façon suivante :

- 15,3 m€ de dotations aux dépréciations et aux provisions sur du risque affecté au 1er semestre 2017, en hausse comparé au 1er semestre 2016. Le coût du risque défaut sous-jacent est néanmoins maîtrisé et s'établit à 12,7 m€ contre 13,8 m€ au S1 2016

- 7,8 m€ de reprises sur provision collective en lien avec l'amélioration de la qualité du portefeuille et la révision du modèle de notation et de calcul des provisions collectives sur la banque de détail.
- 8,3 m€ de dotations aux provisions filière provenant pour 3,7 m€ de la constitution d'une nouvelle provision filière sur l'habitat longue durée.

Le poids des créances douteuses et litigieuses (CDL) s'élève à 3,01% contre 3,23% au 30 juin 2016, pour un taux de couverture par les provisions de 66,3% (+0,7 point sur un an).

Sous le résultat d'exploitation :

Le résultat net sur actifs immobilisés ressort à 0,7 m€ au 30 juin 2017 (contre 0,6 m€ au 30 juin 2016), il intègre notamment une reprise partielle de 1 m€ de la provision constituée sur CATP Immobilier en raison du développement du chiffre d'affaires des agences Square Habitat et des résultats globaux de la filière immobilière.

Après une dotation de 2,4 m€ au Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG), et l'imputation de l'impôt sur les sociétés pour 11,9 m€, le résultat net social ressort stable à 38,4 m€ (+0,6%).

b. Bilan (comptes sociaux)

Au 30 juin 2017, le bilan de la Caisse régionale progresse de 2,7% par rapport à fin juin 2017, pour s'élever à 12,3 md€.

Bilan Actif :

en milliards d'euros (md€)	31/12/2016	30/06/2017	Evol.
Crédits clients	8,8	9,0	1,4%
Trésorerie et banques	0,9	1,0	8,8%
Immobilisations et titres	1,9	2,0	6,5%
Comptes d'encaissements et de régularisation	0,3	0,3	-2,8%
TOTAL	12,0	12,3	2,7%

- Les opérations avec la clientèle s'établissent à 9 md€ et évoluent de +1,4% sous l'effet d'une production record de 1,2 md€ de réalisations de crédit sur le 1er semestre 2017 (+19,3 % par rapport au 30 juin 2016).
- Le poste "Trésorerie et Banques" correspond aux placements des excédents monétaires de la Caisse régionale, à vue et à terme, ainsi qu'aux encaisses détenues par les agences. A fin juin 2017, ce poste est en hausse de +8,8 % à 1 md€.
- Le poste "Immobilisations et titres" se compose des immobilisations, des titres de participation et des placements de la Caisse régionale. Il s'élève à 2 md€ soit +6,5% par rapport à fin juin 2016 sous l'effet notamment de l'augmentation du portefeuille de titres de +76 m€, et de la hausse des immobilisations en cours liées au démarrage des travaux de rénovation du site administratif de Tours, marqueur d'un engagement dans la durée sur le territoire.
- Le compartiment "Comptes relatifs aux encaissements et régularisation" comprend les produits à recevoir, les comptes techniques d'encaissements et les débiteurs divers. Ce poste est en baisse de -2,8% à 0,3 md€.

Bilan Passif :

<i>en milliards d'euros (md€)</i>	31/12/2016	30/06/2017	Evol.
Opérations internes au Crédit Agricole	6,6	6,9	5,5%
Comptes créditeurs de la clientèle	3,4	3,3	-2,3%
Comptes de tiers et divers	0,2	0,2	-1,5%
Provisions, dettes subordonnées et FRBG	0,4	0,4	1,7%
Capitaux propres	1,4	1,4	2,1%
TOTAL	12,0	12,3	2,7%

- Le poste "opérations internes au Crédit Agricole" qui compose principalement des avances et emprunts accordés par Crédit Agricole SA et nécessaires au refinancement de l'encours des prêts :
 - les "avances traditionnelles" représentent 50 % des prêts sur avances antérieurs au 1er janvier 2005. L'encours de ces avances diminue au rythme de l'amortissement des crédits correspondants.
 - Les "avances globales" peuvent être sollicitées auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le 1er janvier 2005, à hauteur maximale de 50 % des nouvelles réalisations de crédits amortissables de 24 mois ou plus. L'encours est en baisse de 23 m€ sous l'effet d'un amortissement naturel et de remboursements anticipés à hauteur de 64 m€.
 - les "avances miroirs" représentent 50 % des ressources d'épargne collectées par la Caisse régionale et remontées à Crédit Agricole S.A. Ce poste progresse en même temps que la collecte bancaire clientèle.
 - les emprunts en blanc sollicités auprès de Crédit Agricole S.A. connaissent une hausse liée à la souscription de 394 m€ (dont 94 m€ de TLTRO) partiellement compensée par des tombées d'échéance à hauteur de 250 m€.
- Les "comptes créditeurs de la clientèle" comprennent la collecte auprès de la clientèle en Dépôts à Vue et en Dépôts à Terme. Elle est en baisse de -2,3 % à 3,3 md€ sous l'effet de la réduction des encours de Dépôts à Terme.
- Les "comptes de tiers et divers" sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler. Ce poste connaît une baisse mesurée de -1,5 % et s'élève à 232 m€ à fin juin 2017.
- Le poste "provisions, dettes subordonnées et FRBG" se détaille comme suit :
 - les provisions pour risques et charges sont stables à 150,4 m€ (+ 0,15 %).
 - le montant des dettes subordonnées s'élève à 229,8 m€ et comprend les dépôts des Caisses Locales (BMTN et comptes courants bloqués).
 - le FRBG contribue à la solidité de la Caisse régionale, il a été doté de 2,5 m€ sur la période et s'établit à 57,3 m€ au 30 juin 2017.
- Les capitaux propres sont constitués du capital social pour 97 m€, des primes d'émissions pour 201 m€, des réserves pour 1 098 m€ et du résultat pour 38,4 m€. Ils sont en hausse de +2,1 %, à 1 435,3 m€ sous l'effet de la part conservée du résultat 2016 et de la constitution du résultat 2017.

c. Comparaison des comptes sociaux et consolidés

En application de l'instruction n° 91-06 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole a décidé d'établir, à compter du 30 juin 1997, des comptes consolidés. Ainsi, depuis cette date, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou produit et publie des comptes consolidés qui intègrent les comptes de ses 64 Caisses Locales.

Depuis 2015, s'ajoute au périmètre de consolidation le Fonds Commun de Titrisation (FCT), correspondant à la titrisation de crédits habitat entièrement auto-souscrite réalisée en lien avec le Groupe Crédit Agricole (Titrisation True Sale).

Au 30 juin 2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017 (voir note 2.a).

Ainsi, le résultat consolidé résulte de la consolidation du résultat de la Caisse régionale avec ceux des Caisses locales et des FCT et après les retraitements spécifiques liés aux normes IFRS et de consolidation. Les impacts de consolidation des FCT sont non significatifs.

L'essentiel des retraitements provient de :

- l'élimination des opérations réciproques,
- de la comptabilisation de la situation fiscale latente,
- du retraitement des crédits-baux
- et de la mise en œuvre des normes IAS.

Comparaison synthétique des comptes sociaux et consolidés :

RESULTAT (en k€)	Individuels 30/06/2017	Consolidés		Ecart en %	
		30/06/2017	30/06/2016	Consolidés/ Individuels	Consolidés 2017/2016
Produit Net Bancaire	155 534	167 630	169 374	7,78%	-1,03%
Résultat Brut d'Exploitation	67 948	78 119	80 611	14,97%	-3,09%
Coût du risque (dont FRBG en social)	-18 309	-16 483	-22 209	-9,97%	-25,78%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	732	5	-17	-99,32%	-129,41%
Charges Fiscales	-11 939	-13 456	-13 300	12,71%	1,17%
Résultat Net	38 432	48 185	45 085	25,38%	6,88%

BILAN (en k€)	Individuels 30/06/2017	Consolidés		Ecart en %	
		30/06/2017	31/12/2016	Consolidés/ Individuels	Consolidés 2017/2016
TOTAL BILAN	12 318 665	12 332 664	12 033 018	0,11%	2,49%
CAPITAUX PROPRES	1 435 304	1 785 362	1 731 675	24,39%	3,10%

L'impact de la consolidation concerne les Capitaux Propres pour +350,1 m€ et le Résultat pour +9,8 m€ (dont +12,1 m€ de PNB).

Les incidences ci-dessus détaillées proviennent, pour l'essentiel :

- de l'intégration des comptes des Caisses locales : capitaux propres (+285,4 m€) et résultat (+1,7 m€)
- de l'élimination des écritures réciproques,
- de la comptabilisation de la situation fiscale latente,
- de la mise en œuvre des normes IFRS

Les retraitements affectant les capitaux propres sont les suivants :

- Plus-values latentes sur actifs financiers disponibles à la vente (titres de portefeuille) +14,9 m€,

- Plus-values latentes sur actifs financiers disponibles à la vente (titres de participations) +19,2 m€,
- Capitaux propres des Caisses Locales : +284,5 m€,
- Elimination des titres intra groupe -55,8 m€,
- Autres retraitements : 86,4 m€ (dont contribution du résultat IFRS de la Caisse régionale pour +9,8 m€ et réserves consolidées à l'ouverture pour 76,6 m€).

Le passage du résultat social au résultat IFRS consolidé peut se détailler comme suit :

- Retraitements sur le portefeuille titres pour -0,8 m€, dont la variation de Juste Valeur des dérivés incorporés aux BMTN structurés pour +1,7 m€
- L'étalement des soultes payées à CASA sur les remboursements d'avances globales et les résiliations de swaps de macro couverture pour +10,5 m€
- La constatation flat des taxes bancaires (IFRIC21) pour -2,0 m€
- L'annulation du FRBG pour +2,5 m€,
- Le retraitement d'impôts :
 - des impôts différés « actifs », notamment sur les provisions de passif non déductibles, pour -1,1 m€
 - le transfert en capitaux propres de l'impôt constaté en social sur les plus et moins-values latentes sur OPCVM pour -0,3 m€.
- La contribution des CL au résultat pour +1,2 m€

4. Ratios prudentiels

a. Le ratio de solvabilité européen

Selon le règlement 91.05, les établissements de crédit doivent présenter un ratio de solvabilité supérieur à 8,6 %.

Au 30 juin 2017, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou satisfaisait à cette exigence avec un ratio (phasé) à 15,56%. Ce ratio est établi conformément aux nouveaux textes concernant la surveillance prudentielle CRD IV.

b. Le Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Le ratio de liquidité LCR vise à contrôler que l'établissement dispose des réserves de liquidité de bonne qualité suffisantes pour couvrir les flux nets de trésorerie du mois suivant (flux de trésorerie sortants – flux de trésorerie entrants).

Les établissements bancaires doivent respecter à fin décembre 2015, un ratio à 70 % puis converger vers un ratio à 100 % au 31 décembre 2018 en augmentant chaque année de 10 points le ratio imposé par la réglementation.

Au 30 juin 2017, le ratio LCR de la Caisse régionale est bien au-delà des attentes réglementaires et s'établit à 107,3 %

5. Le dispositif de contrôle interne

Les principales missions assignées au dispositif de contrôle interne sont :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- performance financière et protection contre les risques de pertes,

- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le Comité de Contrôle Interne sous l'égide du Directeur Général assure le pilotage du dispositif, à travers la coordination des trois fonctions de contrôle, à savoir :

- le Contrôle Périodique (Audit-Inspection),
- le Contrôle Permanent,
- le Contrôle de la Conformité.

Le Comité de Contrôle Interne s'est réuni trois fois au cours du 1^{er} semestre 2017 (7 février, 5 avril, 29 juin). Le Comité des risques du Conseil d'administration et le Conseil d'Administration ont été informés les 28 février et 28 avril 2017 par le Responsable du Contrôle Permanent de l'activité et des résultats du contrôle interne.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a défini pour la 1^{ère} fois en 2015 une déclaration d'appétence au Risque qui a été discutée et validée par le Conseil d'administration du 23 octobre 2015 après examen et recommandation du Comité des risques, elle a été réactualisée au 2^{ème} semestre 2016. Au 31 mars 2017, les indicateurs de la Caisse régionale sont satisfaisants, ils se situent dans la zone d'appétence définie et n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

a. Le contrôle permanent

Les contrôles permanents sont réalisés au sein des services / unités / directions / métiers, sur la base des manuels de procédures qui décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents. La Charte de Contrôle interne a été mise à jour de l'ensemble des évolutions réglementaires au 1^{er} semestre 2017.

Le plan de contrôle est majoritairement décliné dans un seul outil (Scope) pour l'administration et le pilotage. Il permet notamment de :

- coordonner le dispositif avec celui des risques opérationnels notamment en capitalisant sur la cartographie des ROP,
- améliorer la mise en œuvre des actions correctrices et de leur suivi.

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés. Les contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services et des unités de chaque département. Ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique des Risques, des règles de délégation ainsi que sur la validation des opérations et leur correct dénouement ... Parallèlement, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable de Contrôle Permanent et des Risques (RCPR). Un Responsable du Contrôle de la Conformité lui est également rattaché.

Ce plan est revu périodiquement et il évolue notamment avec les préconisations issues des audits réalisés par le Contrôle périodique, des modifications de processus et des organisations.

b. Le contrôle périodique

Les missions d'audit se déroulent dans le cadre d'un plan pluriannuel basé sur une cartographie des risques. Les investigations du premier semestre 2017 ont concerné aussi bien des Agences que des Services du siège de la Caisse régionale. Le dispositif de suivi des préconisations émises par les missions s'appuie sur un outil informatique dédié.

6. Les facteurs de risque

a. Le risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit résulte de l'incertitude quant à la possibilité ou la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations et que celle-ci représente une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

La Caisse régionale applique les exigences réglementaires du Comité de la Réglementation Bancaire, les règles internes du groupe Crédit Agricole, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

Objectifs et politique

Le Conseil d'Administration définit la politique de maîtrise du risque de crédit et les règles acceptables pour la Caisse régionale Touraine Poitou. Le respect de la mise en œuvre de la Politique Crédit et du bon fonctionnement du dispositif d'octroi et de surveillance des risques crédits entre dans le périmètre de contrôle de la Caisse régionale. Un suivi spécifique est dédié au déploiement du dispositif Bâle II et au rapprochement comptable des applicatifs.

Exposition au 30 juin 2017

3.1.a Exposition maximale au risque de crédit	06/2017	12/2016
	VREEL	VDEF
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	9,130	10,354
Instruments dérivés de couverture	15,028	7,876
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	740,448	726,953
Prêts et créances sur les établissements de crédit hors opérations internes	30,298	21,172
Prêts et créances sur la clientèle	9,182,035	9,053,264
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	273,585	208,636
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	10,250,524	10,028,275
Engagements de financement donnés hors opérations internes	1,290,756	1,241,557
Engagements de garantie financière donnés hors opérations internes	177,382	188,385
Provisions - Engagements par signature	-1,006	-1,221
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1,467,132	1,428,721
TOTAL Exposition nette	11,717,656	11,456,996
Pour information		
Opérations internes au Crédit Agricole		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	662,045	577,826
Engagements de financement donnés	2,455	2,455
Engagements de garantie financière donnés	258,612	265,428
Total opérations internes	923,112	845,709

Source : SBR - Consolidation statutaire Bilan / Résultat / Annexes

Instances Gestionnaires

Les comités des risques

Sous la responsabilité du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, ces comités sont composés des Directeurs de Marché, du Directeur des Engagements, du Directeur Financier, des chefs de service Financement, Contentieux, Contrôle Permanent et Audit.

Les Comités des risques examinent l'évolution des risques de la Caisse régionale, prennent en charge la revue de portefeuille des dossiers risqués, avec éventuelle décision de passage en défaut et de provisionnement. Ils intègrent l'analyse des données Bale II : validation des entrées en défaut à dire d'expert, dégradations de cotation, notation des clients par les outils nationaux. Ils définissent aussi des évolutions de procédures nécessaires à une amélioration de la maîtrise des risques.

Le recouvrement amiable

A partir de la connaissance d'un incident, les clients du réseau des Agences de proximité ou des Agences Entreprises sont pris en charge par le recouvrement amiable, à partir de délais prédéfinis.

Suivi des emplois pondérés Bâle II par classe d'actifs et niveau de risque BâleII **30/06/2017**

Méthode IRB (hors PIM et LBO)

	EAD	% EAD	EL	% EL	RWA	RWA/EAD en %
RETAIL (Banque de Détail)						
<u>Créances saines</u>	7 840 M€	97,27%	33 M€	16,68%	1 457 M€	18,59%
<u>Créances en défaut</u>	220 M€	2,73%	167 M€	83,32%		
Total Retail	8 060 M€		201 M€		1 457 M€	18,08%
CORPORATE (Grande Clientèle)						
<u>Créances saines</u>	2 029 M€	97,16%	13 M€	33,52%	1 227 M€	60,48%
<u>Créances en défaut</u>	59 M€	2,84%	25 M€	66,48%		
Total Corporate	2 088 M€		38 M€		1 227 M€	58,76%
Total Bâle II						
<u>Créances saines</u>	9 869 M€ ✓	97,25%	46 M€	19,34%	2 684 M€	27,20%
<u>Créances en défaut</u>	279 M€ ✓	2,75%	192 M€	80,66%	0 M€	
Total Bâle2	10 148 M€	100,00%	239 M€	100,00%	2 684 M€	26,45%

Source Gerico en M€

EAD : Exposition au moment du défaut EL : Montant de la perte attendue(Expected Loss)

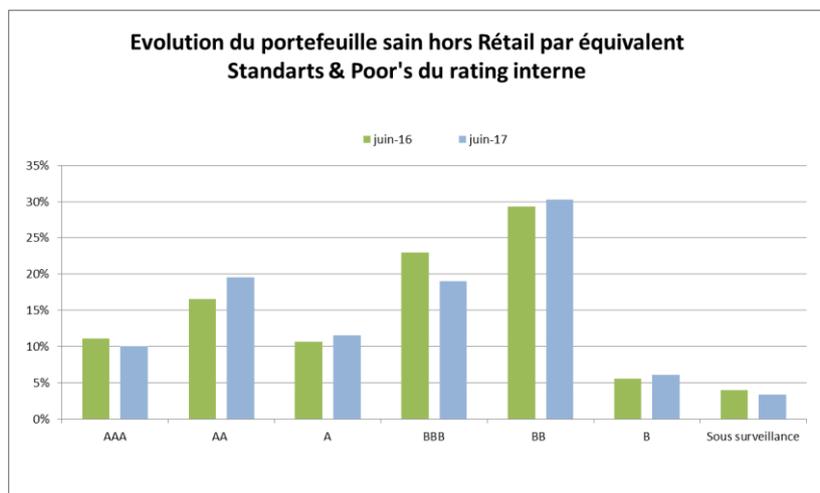
Réduction du risque de crédit : garanties reçues et sûretés

Conformément au principe mis en œuvre par le groupe Crédit Agricole dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse régionale prend en compte les sûretés réelles ou personnelles en tant que technique de réduction du risque. La Caisse régionale valorise ces garanties conformément aux règles en vigueur dans le groupe.

Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne couvre 99 % de l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après correspond aux engagements accordés à ses clients sains hors banque de détail.

La répartition du portefeuille par rating présentée en équivalent notation Standard & Poors est la suivante :



Politique de dépréciation et couverture des risques

La constitution de provisions pour risque de contrepartie est déterminée sur la base d'un examen individuel des créances (provisions pour créances douteuses).

La Caisse régionale se doit de constituer des provisions à hauteur des pertes probables relatives à des créances non dépréciées sur base individuelle.

Les différents types de provisions sont les suivants :

- Provisions individualisées portant sur des créances comptables identifiées comme douteuses,
- Provisions sur créances non douteuses (provisions sectorielles ou filières),
- Provisions collectives portant sur des créances sensibles, calculées à partir des modèles Bâle II ou portant sur des secteurs sensibles.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

	30/06/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives (2)	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	694 916				694 916
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	692 343				692 343
Grandes entreprises	1 660 114	86 691	-73 428	-54 866	1 531 820
Clièntèle de détail	7 078 750	194 543	-118 417	-43 666	6 916 667
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	10 126 123	281 234	-191 845	-98 532	9 835 746

(1) Dont encours restructurés pour 60 616 milliers d'euros

(2) Dont 72 979 milliers d'euros de provisions filières

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a mis en production un nouveau modèle de notation sur la banque de détail pour l'arrêté semestriel du 30 juin 2017. Ce nouveau modèle, utilisé pour la détermination des provisions collectives et filières, a conduit à revoir les notations et les paramètres de calcul en termes de probabilité de défaut et de perte en cas de défaut. L'application de ce nouveau modèle s'est accompagnée de la réduction du périmètre des notations utilisées pour le calcul des provisions collectives.

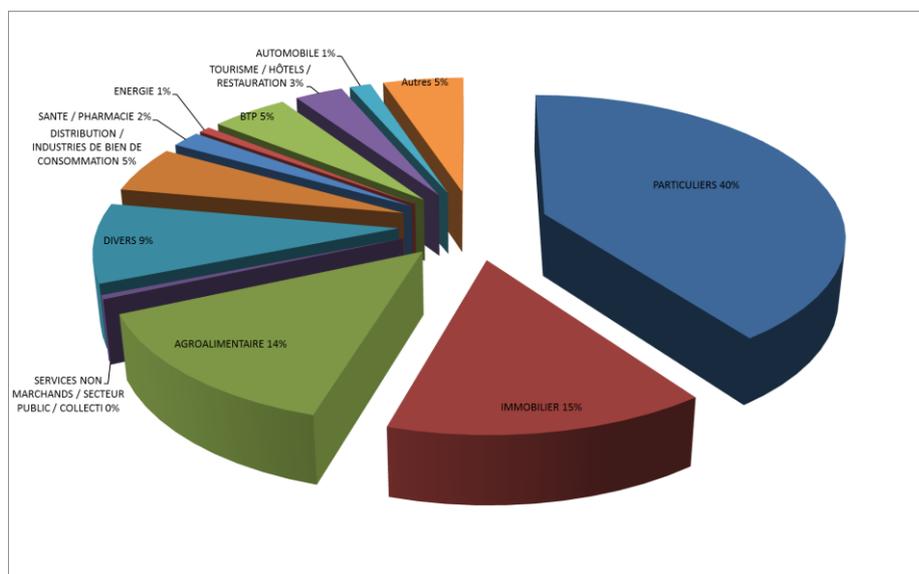
Dépréciations sur créances non douteuses

En m€	31/12/16	30/06/17	Variations
Provisions collectives Bâle II	47,0	25,5	-21,5
Provisions Filières	51,0	73,0	22,0
Provisions de Passif	4,4	8,3	3,9
Total	102,4	106,8	4,4

La Caisse régionale possède 106,8 m€ de dépréciations sur des créances non douteuses, compte tenu des perspectives économiques difficiles. Ces provisions concernent certaines filières économiques spécifiques : LBO et FSA, l'élevage et les céréaliers en agriculture, les professionnels de l'immobilier, Artisans du BTP, le commerce de détail et une sélection sur des financements Habitats Générations 2006 à 2008 et 2011 à 2013, des financements Habitat sur le « Grand Poitiers » et les Foncières.

Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Ventilation des encours Bâle II en EL (perte attendue) au 30/06/2017 :



Coût du risque (approche consolidée)

Le coût du risque recule de 5,7 m€ : le poids des encours douteux litigieux régresse à 2,96% (contre 3,17% au 30 juin 2016), tandis que les provisions ont été renforcées (66,1% de couverture, soit +0,6 point sur 1 an)

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-160 433	-54 390
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances (1)	-160 211	-53 071
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-1	
Engagements par signature	-28	-508
Risques et charges	-193	-811
Reprises de provisions et de dépréciations	143 995	32 369
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances (1)	143 557	32 162
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	1	
Engagements par signature	243	80
Risques et charges	194	127
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-16 438	-22 021
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-210	-276
Récupérations sur prêts et créances amortis	288	555
Décotes sur crédits restructurés	-123	-467
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	-16 483	-22 209

(1) L'activation de la comptabilisation automatique des provisions non affectées, a engendré des flux techniques de dotations et de reprises pour un montant identique :

- sur les provisions collectives pour un montant de 50 989 milliers d'euros
- sur les provisions filières pour un montant de 46 448 milliers d'euros.

b. Le risque de contrepartie sur titres et dérivés

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse régionale. Il concerne l'ensemble des opérations hors Groupe Crédit Agricole sur titres et instruments financiers. Il est causé par la défaillance de l'émetteur (achats de titres) ou du cocontractant (opération de hors bilan) et, pour les OPC, par celle du dépositaire, du promoteur ou d'une signature du fonds.

Objectifs et politique

Selon le support d'investissement (Titres obligataires, OPC...) le risque de contrepartie est d'intensité différente. De même, l'intention de gestion et le classement comptable ont une influence sur ce risque de contrepartie et sa gestion.

OPC

Le Comité Financier valide les éventuelles souscriptions de nouveaux OPC selon les critères de contrepartie suivants :

- Limite sur note CASA des contreparties,
- Limite en volume d'OPC hors groupe (en valeur comptable des Titres de placement),
- Limite de contreparties sur l'allocation géographique des OPC actions (Europe, USA, Japon et Asie, autres),
- Limite sur le ratio d'emprise sur les OPC du Groupe CA et hors Groupe CA,
- Limite, en montant, par société de gestion hors Groupe CA du secteur bancaire,
- Limite, en montant, par société de gestion hors Groupe CA en fonction de leur ancienneté.

Autres Titres

Les limites sur les contreparties hors OPC sont définies en fonction des critères suivants :

- Limite générale en m€ : par émetteur et par ligne,
- Allocation par notation externe,
- Limite de maturité sur nouvelle contrepartie,
- Concentration maximale sur un secteur d'activité,
- Allocation géographique des émetteurs en % de leur valeur comptable
- Titres hors groupe (en % de la valeur comptable du portefeuille de titres d'investissement).

Exposition au 30 juin 2017 : ventilation des contreparties (bancaire / corporate / souverain) en titres de placements et titres d'investissement hors Groupe CA

M€	Groupe CA	Autres banques	Corporate	Souverains	Total
Obligations et EMTN	139,4	119,2	86,6	283,1	628,2
France	139,4	100,6	75,6	235,4	551,0
Portugal					0,0
Italie					0,0
Irlande	néant	néant			0,0
Grèce					0,0
Espagne					0,0
GB, All.,NL,Nor., Suisse, USA		18,6	11,0	47,7	77,2
OPC	376,4	3,0			379,4
Capital Investissement	8,2	13,2			21,4
Placements en blanc à CASA	10,0				10,0
Total	534,0	122,1	99,8	283,1	1039,0

c. Le risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Exposition au 30 juin

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

Se distinguent comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres. La Caisse régionale ne détient pas de Trading book et son Banking book est constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

Concernant les titres de participation, la juste valeur par fonds propres est de 963,4 m€, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 19,2 m€ (valeur nette après impôt différé). La juste valeur par fonds propres sur les titres de placement et d'investissement est de 783,3 m€, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 15,2 m€ (valeur nette après impôt différé).

L'encadrement des risques de marchés de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarii de stress et les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

La Value at Risk (VaR)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale, conformément aux standards du groupe, retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Depuis la fin du 1er semestre 2016, la VaR est suivie via RiskMétrics sauf pour les BMTN dont la VaR est produite par Reuters :

En m€	31/12/2016	31/05/2017
Total du portefeuille de placement (juste valeur)	599,4	611,6
VaR du portefeuille hors EMTN (RiskMétric)	4,4	3,3
VaR sur EMTN (Thomson Reuters)	9,1	9,1
Total VaR	13,5	12,4

Le contrôle de la VaR est effectué mensuellement par le Middle-Office avec un décalage d'un mois compte tenu des délais d'obtention des données. Aucun dépassement n'a été constaté sur cette période.

Le back testing VaR

Le back testing VaR vise à comparer les pertes réelles éventuelles par rapport aux pertes théoriques calculées par la VaR selon une procédure adaptée à la fréquence de mesure (à minima mensuelle).

Toute perte supérieure au montant de la Var doit être analysée.

Ce contrôle est effectué mensuellement par le Middle-Office. Aucun dépassement n'a été constaté sur cette période.

Les stress scénarios

Les calculs de stress ont évolué sur la période, en conformité avec les recommandations du groupe Crédit Agricole S.A., et s'appliquent sur les titres comptabilisés en AFS et en HTM. Le dispositif Groupe est basé sur des encadrements en stress basés sur deux scénarios :

- Stress Groupe 2016 : stress hypothétique élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres limites souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.
- Stress Adverse 1 an : il reprend, pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation), la plus grande variation sur un an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans).

(en m€)		31/12/2016	31/05/2017
Pertes potentielles selon le stress	Stress Groupe 2016 Portefeuille AFS (hors EMTN)	44,3	37
	Stress Historique 1 an Portefeuille AFS (hors EMTN)	54,4	45,8
	Stress sur Produits complexes	28,3	30,1
	Stress Groupe 2015 Portefeuille HTM	15,6	17,7

Ce contrôle des scénarios de stress est effectué mensuellement par le Middle-Office. Comme pour la VaR, il est réalisé avec un décalage d'un mois. Aucun dépassement relevant n'a été constaté sur cette période.

Les indicateurs complémentaires

La Caisse régionale gère également sur son portefeuille de titres comptabilisés en juste valeur un dispositif d'alerte pour encadrer le risque.

Les seuils d'alerte validés par le Conseil d'Administration sont les suivants :

- Alerte de perte globale 1% maxi des fonds propres (soit 16,77 m€ en 2017).
- Alerte par facteur de risque :
 - Perte maxi 0,5% des fonds propres (soit 8,39 m€ en 2017) sur les classes d'actifs obligataires et alternatifs ;
 - Perte maxi 0,5% des fonds propres (soit 8,39 m€ en 2017) sur les classes d'actifs actions et diversifiés.

Ce contrôle est effectué mensuellement par le Middle-Office. Aucune alerte n'a été déclenchée durant le 1^{er} semestre 2017.

d. Le risque de taux

L'analyse du risque de taux mesure l'impact sur le PNB de la Caisse régionale d'une variation de taux. Les Gaps mis en évidence par l'analyse résultent d'un déséquilibre quant à la nature de taux ou l'échéancier entre l'actif et le passif : $Gap = Passifs\ TF - Actifs\ TF$

Objectifs et politique

Le Risque de Taux est calculé mensuellement par le pôle de coopération Carcentre. Il est ensuite analysé par le service Gestion Financière de la Caisse régionale en concertation avec le pôle de coopération puis présenté en Comité Financier.

Exposition au 30 juin 2017

- Le gap synthétique (taux fixe + inflation) traduit un excédent de passifs taux fixe (risque à la baisse des taux) en année 1 à hauteur de 80 m€.
- Hormis une exposition à la hausse des taux en 2018 et 2019, la Caisse régionale est principalement exposée à la baisse des taux.
- La Caisse régionale présente globalement une exposition au risque de taux qui respecte l'ensemble des limites et seuils d'alerte fixés (limites en Valeur Actuelle Nette et limite de concentration des Gaps).

Ce contrôle est effectué mensuellement par le Pôle de Coopération. Aucune limite relevant du Conseil d'Administration n'a été dépassée durant le 1^{er} semestre 2017.

e. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements. Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois.

Objectifs et politique

La politique de gestion de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès :

- de Crédit Agricole SA. La Caisse régionale a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), avances globales (dans la limite de 50% des prêts Moyen Long Terme).
- du marché interbancaire. La Caisse régionale rédige chaque année un programme d'émission de TCN (Titres de Créances Négociables) déposé auprès de la Banque de France qui l'autorise à émettre des Certificats de Dépôt Négociables (CDN) ou des Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN) et ainsi à se refinancer sur le marché.

Gestion du risque de liquidité

Le Groupe Crédit Agricole a opté pour l'approche avancée définie par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à la liquidité des établissements de crédit. Dans cette approche, la surveillance réglementaire se base sur les mesures et limites du système interne défini par l'établissement. Les normes du système de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole sont définies dans une convention entre Crédit Agricole SA et chaque entité du Groupe qui précise les principes, les règles et les recommandations.

Elles prévoient :

- un encadrement du risque de liquidité court terme en rapport avec une capacité de résistance à 3 scénarios de crise (systémique, idiosyncratique c'est-à-dire spécifique à l'établissement et global conformément à l'arrêté du 5 mai 2009, ou combinaison des deux). Cet encadrement s'exprime au travers d'une limite sur le volume du refinancement court terme et d'une limite sur sa structure en termes de durée minimale.
- un encadrement du risque de liquidité long terme avec une limite sur la concentration de l'échéancier du refinancement long terme.
- un encadrement des modalités de remplacement auprès de Crédit Agricole S.A.
- des principes d'organisation et de gouvernance.

La situation de liquidité de la Caisse régionale a fait l'objet de présentations mensuelles en Comité Financier au 1^{er} semestre 2017, ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Suivi de la liquidité Court Terme

Principe

Le calibrage de la limite court terme est défini de façon à permettre à chaque entité du Groupe de résister à un environnement de liquidité très dégradé (stress-scénarios) sur une période d'une année. Cette résistance est mesurée en projetant sur l'horizon d'une année les sorties et les entrées ou réserves de «cash» prévues.

- la composante «entrée de cash» intègre principalement les actifs mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE), les actifs cessibles des portefeuilles titres et la part des refinancements qui sont considérés comme pouvant être renouvelés dans une situation de stress.
- la composante «sortie de cash» intègre principalement les refinancements de marché court terme et moyen/long terme arrivant à échéance dans l'année ainsi que les besoins de refinancements additionnels nécessaires à l'activité commerciale.

La limite globale de liquidité court terme correspond au montant maximum de refinancement court terme devant être constaté dans la Caisse régionale.

Les Caisses régionales sont autorisées à utiliser le refinancement court terme au-delà de la limite ferme en fonction de l'utilisation de l'ensemble des Caisses régionales :

- La Limite Court Terme (LCT) ferme est applicable lorsque l'utilisation de LCT toutes CR est supérieure à 90%.
- La Limite Court Terme conditionnelle 1 correspondant à 110% de la LCT ferme est applicable lorsque l'utilisation de LCT toutes CR est comprise entre 80% et 90%.
- La Limite Court Terme conditionnelle 2 correspondants à 120% de la LCT ferme est applicable lorsque l'utilisation de LCT toutes CR est inférieure à 80%.

La centralisation des informations permettant le suivi du risque de liquidité est réalisée via l'outil New Deal chaque mois et le contrôle du respect des limites est présenté régulièrement en comité financier. Un suivi est réalisé par la Gestion Financière afin de s'assurer du respect quotidien de cette limite court terme ainsi qu'un prévisionnel qui permet d'anticiper les opérations à réaliser pour ne pas dépasser la limite autorisée.

Contrainte sur les maturités des refinancements court terme

La structure du refinancement court terme ne doit pas être concentrée sur les échéances les plus courtes. Dans ce but, le système d'encadrement de la liquidité impose la structure minimale suivante sur l'utilisation de la limite court terme :

- 10 % sur le CCT débiteur
- 10 % sur des refinancements de durée initiale à 1 semaine
- 20 % sur des refinancements de durée initiale à 1 mois
- 50 % sur des refinancements de durée initiale à 3 mois
- 5 % sur des refinancements de durée initiale à 6 mois
- 5 % sur des refinancements de durée initiale à 12 mois

Le dépassement de la limite court terme entraîne une alerte et une éventuelle facturation de liquidité au coût équivalent à celle du déficit moyen terme.

Suivi de la consommation CATP

La Caisse régionale a mis en place un outil de prévision de la trésorerie au jour le jour. Il lui permet d'adapter le profil de son refinancement en fonction :

- des capacités de tirage sur son compte courant de trésorerie à Crédit Agricole SA,
- du profil de son endettement Court Terme,
- des prévisions de sa limite Court Terme.

La Caisse régionale a recherché à la fois à :

- Lisser son échéancier court terme de manière à réduire la volatilité des Outflows liés à ces emprunts dans son ratio LCR et dans les stress.
- Sécuriser son coût de refinancement futur et profiter des conditions de taux bas actuellement en empruntant à long terme.

	Déc 2016	Janv 2017	Fév 2017	Mars 2017	Avr 2017	Mai 2017	Juin 2017
LCT (ferme)	833	833	833	833	833	833	833
LTC applicable (selon utilisation toute CR)	999	999	999	999	999	999	999
Conso. de LCT (fin de mois)	515	396	449	451	457	514	681
% de Conso (sur LCT applicable)	52%	40%	45%	45%	46%	51%	68%
Disponible sur LCT applicable	484	603	550	548	542	485	318

Suivi de la liquidité Moyen et Long Terme

La volonté de Crédit Agricole S.A. est d'ajuster le profil de refinancement moyen long terme de sorte à garantir durablement la couverture des besoins en liquidité MLT, avec prise en compte de la capacité d'accès au marché (risque de concentration).

Maîtrise des concentrations d'échéances

Le risque de concentration d'échéances (risque d'illiquidité à Moyen Long Terme) est le risque de ne pas pouvoir lever sur les marchés le montant nécessaire au renouvellement des

refinancements ou de lever à de mauvaises conditions. Il s'agit de maîtriser un risque d'illiquidité à moyen terme.

La mesure du risque de concentration des échéances se limite au compartiment ALM (prêts/emprunts en blanc, avances spécifiques, avances en devises MLT, BMTN, strates du Déficit Epargne/Avances) par la prise en compte des tombées de la dette à MLT (supérieures à 1 an en durée initiale).

Compte tenu des besoins du Groupe et de ses capacités de refinancement sur le marché, le Groupe se finance actuellement à 5 ans. Cette durée a été traduite en une limite de tombées de dette LT par semestre. Cette limite est actuellement de 1,8% des encours de crédits.

Les contrôles liés au risque de liquidité sont effectués mensuellement par le pôle de coopération Carcentre. Aucun dépassement sur les limites de liquidité et les limites en stress n'a été constaté au cours de ce premier semestre.

Au 30 juin 2017, la Caisse régionale respecte l'ensemble des limites de concentration.

f. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégiques et de réputation exclus.

Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- la gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le volet risques opérationnels du Comité de Contrôle Interne), rôles des responsables des contrôles permanents et des risques (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des risques opérationnels),
- l'identification et l'évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- la collecte des pertes opérationnelles et la remontée des alertes pour les incidents sensibles ou significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- le calcul et l'allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité, à partir des scénarii majeurs,
- la réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

Conformément à la réglementation Bâle II, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a instauré un dispositif de maîtrise des risques opérationnels. L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et

Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable Contrôles Permanents et des Risques) de la Caisse régionale. Il rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité trimestriel dont la présidence est assurée par la Direction Générale. Le comité des risques et l'organe délibérant sont informés semestriellement sur l'évolution du coût du risque et des évènements marquants du dispositif.

Cartographie du Risque opérationnel

La cartographie des risques opérationnels, au titre de l'exercice 2017, est prévue en fin d'année, avec l'application du nouveau référentiel CAsa. Une attention toute particulière sera portée aux risques liés aux nouvelles technologies ou produits, aux activités mises en coopérations ainsi qu'aux processus sensibles et critiques de l'année précédente comme demandé réglementairement par la lettre jaune de 2016.

Collecte des incidents et conséquences financières

Les principaux risques collectés au 1er semestre 2017 portent sur le domaine des Moyens de paiement avec les fraudes monétiques et sur le traitement des opérations.

Les incidents d'un coût supérieur à 150 k€ doivent faire l'objet d'une remontée dans les 72h à CAsa via une fiche d'alerte : un seul incident sensible au 1er semestre 2017, remonté par le Contentieux (risque frontière crédit), d'un montant provisoire de 181k€.

Aucun incident risque opérationnel n'a dépassé le seuil de significativité, soit 0,5% des fonds propres.

Analyse des Scénarii majeurs

Deux scénarii, écartés les années précédentes seront étudiés pour 2017. Ils portent sur la malveillance informatique commise par un employé ou par un tiers. Les 17 scénarii ainsi retenus pour notre Caisse régionale feront l'objet d'une estimation chiffrée pour chacun d'eux et seront envoyés à CAsa pour le 5 septembre 2017. Les valeurs obtenues jouent un rôle prépondérant dans le calcul de notre Exigence en Fonds Propres.

g. Le risque de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes et contribue ainsi à protéger l'image de la Caisse régionale. Le champ de compétence de la conformité concerne notamment les activités de services d'investissement, la protection de la clientèle, la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention et lutte contre la fraude (externe et interne).

L'analyse de la cartographie des risques qui permet de mesurer l'exposition et la couverture des risques de non-conformité et des risques de fraude a été réalisée au 31 décembre 2016. Celle-ci intègre 3 nouveaux évènements, 2 relatifs aux règles de déontologie, 1 aux conflits d'intérêts.

h. Le risque juridique

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

À la connaissance de la Caisse régionale Touraine Poitou, il n'existe, au 30 juin 2017, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale et du groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 2 mai 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Touraine Poitou a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Poitiers par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse régionale de Touraine Poitou est donc très confiante sur l'issue de cette procédure.

7. Les certificats coopératifs d'investissement (CCI)

Le code ISIN du CCI est le suivant : FR0000045304

a. L'évolution du nombre de titres

Au 1er janvier 2017, le capital de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou était composé, entre autres, de 1 123 807 Certificats Coopératifs d'Investissement.

Le nombre de CCI à fin juin 2017 est toujours de 1 123 807 :

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2017 n'a pas offert la possibilité à chaque titulaire de CCI d'opter pour le paiement du dividende en CCI.
- La Caisse Régionale n'a pas annulé de CCI au cours du 1er semestre 2017.

b. La valeur boursière

Le cours du CCI a enregistré au 1^{er} semestre 2017 une hausse de 21,6 % pour s'établir à 96,80 euros à fin juin. Le volume annuel des transactions (de juillet 2016 à juin 2017) a été de 100 549 titres échangés.

Sur le cours de clôture de 96,80 euros, la capitalisation boursière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou (CCI, CCA et parts sociales compris) s'établit à 616 m€, soit 9,2 fois le résultat social 2016.

c. Le rendement du titre

Au titre de l'exercice 2016, l'Assemblée Générale a validé le règlement d'un dividende de 3,20 euros. Cette rémunération assure aux CCI un rendement net de 4 % sur le cours au 30 décembre 2016. Le bénéfice net par titre est de 10,54 euros au lieu de 10,49 euros en 2015. La distribution du dividende a été réalisée le 20 avril 2017.

d. Programme de rachat des CCI Touraine Poitou

L'Assemblée générale du 31 mars 2017 a validé la reconduction du programme de rachat sur ses propres CCI. Il est destiné à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI
- de procéder à l'annulation des CCI acquis.

<i>Synthèse du programme de rachat des CCI</i>	<i>Objectif Animation</i>	<i>Objectif Annulation</i>	<i>Cumul</i>
Nbre de CCI détenus au 31/12/2016	6 541	5 349	11 890
Nbre de CCI acquis en 2017	8 344	11 685	20 029
Cours moyen des titres acquis en 2017	88,66 €	88,33 €	88,47 €
Nbre de CCI vendus en 2017	10 306		10 306
Cours moyen des titres vendus en 2017	88,27 €		88,27 €
Nbre de CCI annulés en 2017	0	0	0
Nbre de CCI détenus au 30/06/2017	4 579	17 034	21 613
Cours moyen des titres détenus au 30/06/2017	89,65 €	84,89 €	85,89 €
Valeur d'acquisition des CCI détenus au 30/06/2017	410 495,31 €	1 445 943,97 €	1 856 439,28 €
Pourcentage de détention au 30/06/2017	0,4%	1,5%	1,9%

8. Les perspectives

Accompagner l'attractivité du territoire par une offre 100% humaine, 100% digitale et 200% engagée

La croissance de plus de 20% du nombre d'utilisateurs de la banque en ligne et de l'application Ma Banque s'appuie aussi sur une forte présence humaine avec 1 000 conseillers dans les 138 points de vente.

Cet engagement est renforcé par l'accompagnement des partenariats locaux (plus de 250) et par la rénovation du site de Tours qui accueillera bientôt un nouveau Centre d'Affaires.

Ainsi, au sein du Groupe Crédit Agricole dont l'assemblée s'est tenue à Tours et a permis de promouvoir l'offre touristique, un des relais de croissance du plan d'entreprise Team 2018, les 900 élus mutualistes et 1500 salariés sont mobilisés pour faire la différence pour la Touraine et le Poitou en banque, assurance et immobilier.

Comptes consolidés intermédiaires résumés

1. Compte de résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Intérêts et produits assimilés	148 180	328 968	170 704
Intérêts et charges assimilées	-75 419	-178 513	-92 420
Commissions (produits)	79 551	154 483	81 305
Commissions (charges)	-11 413	-21 420	-9 896
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 211	-2 466	-4 507
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	25 136	24 789	23 384
Produits des autres activités	269	2 210	1 772
Charges des autres activités	-885	-1 717	-968
PRODUIT NET BANCAIRE	167 630	306 334	169 374
Charges générales d'exploitation	-85 738	-165 824	-84 179
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-3 773	-8 566	-4 584
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	78 119	131 944	80 611
Coût du risque	-16 483	-22 155	-22 209
RESULTAT D'EXPLOITATION	61 636	109 789	58 402
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	-25	-17
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT	61 641	109 764	58 385
Impôts sur les bénéfices	-13 456	-39 725	-13 300
Résultat net d'impôt des activités abandonnées			
RESULTAT NET	48 185	70 039	45 085
Participations ne donnant pas le contrôle			
RESULTAT NET PART DU GROUPE	48 185	70 039	45 085

2. Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Résultat net	48 185	70 039	45 085
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	0	-2 574	-934
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	0	-2 574	-934
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	0	887	322
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	0	-1 687	-612
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	13 667	6 461	3010
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	82	-96	82
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	13 749	6 365	3092
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-1 334	-909	-750
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	12 415	5 456	2342
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	12 415	3 769	1730
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	60 600	73 808	46 815
Dont part du Groupe	60 600	73 808	46 815
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

3. Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales	55 642	47 219
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 130	10 354
Instruments dérivés de couverture	15 028	7 876
Actifs financiers disponibles à la vente	1 726 359	1 702 634
Prêts et créances sur les établissements de crédit	692 343	598 998
Prêts et créances sur la clientèle	9 143 403	9 007 495
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 802	18 449
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	273 585	208 636
Actifs d'impôts courants et différés	53 080	48 417
Comptes de régularisation et actifs divers	300 035	317 937
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		
Participation aux bénéfices différée		
Participation dans les entreprises mises en équivalence		
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles	62 254	64 998
Immobilisations incorporelles	3	5
Ecart d'acquisition		
TOTAL DE L'ACTIF	12 332 664	12 033 018

4. Bilan passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Banques centrales		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15 133	18 454
Instruments dérivés de couverture	86 294	109 348
Dettes envers les établissements de crédit	6 906 691	6 569 001
Dettes envers la clientèle	3 272 751	3 350 305
Dettes représentées par un titre	21 174	0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	124	598
Passifs d'impôts courants et différés	13 604	19
Comptes de régularisation et passifs divers	189 204	208 153
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions	42 327	45 465
Dettes subordonnées		
Total dettes	10 547 302	10 301 343
Capitaux propres	1 785 362	1 731 675
Capitaux propres part du Groupe	1 785 362	1 731 675
Capital et réserves liées	508 493	503 591
Réserves consolidées	1 201 636	1 143 412
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	27 048	14 633
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		
Résultat de l'exercice	48 185	70 039
Participations ne donnant pas le contrôle		
TOTAL DU PASSIF	12 332 664	12 033 018

5. Tableau de variation des capitaux propres

	Part du Groupe								Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2016	297 504	201 360	-1 025	1 155 823	14 659	-3 795	10 864		1 664 526
Augmentation de capital	3 626						0		3 626
Variation des titres autodétenus			-975				0		-975
Emissions d'instruments de capitaux propres							0		0
Rémunération du 1er semestre 2016 des émissions d'instruments de capitaux propres							0		0
Dividendes versés au 1er semestre 2016				-11 745			0		-11 745
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales							0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle							0		0
Mouvements liés aux paiements en actions							0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	3 626	0	-975	-11 745	0	0	0		-9 094
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					2 342	-612	1 730		1 730
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence							0		0
Résultat du 1er semestre 2016							0	45 085	45 085
Autres variations				16			0		16
Capitaux propres au 30 juin 2016	301 130	201 360	-2 000	1 144 094	17 001	-4 407	12 594	45 085	1 702 263
Augmentation de capital	2 570		-537				0		2 033
Variation des titres autodétenus			1 068				0		1 068
Emissions d'instruments de capitaux propres							0		0
Rémunération du 2nd semestre 2016 des émissions d'instruments de capitaux propres							0		0
Dividendes versés au 2nd semestre 2016							0		0
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales							0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				43			0		43
Mouvements liés aux paiements en actions				220			0		220
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 570	-537	1 068	263	0	0	0		3 364
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					3 114	-1 075	2 039		2 039
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence							0		0
Résultat du 2nd semestre 2016							0	24 954	24 954
Autres variations				-945			0		-945
Capitaux propres au 31 décembre 2016	303 700	200 823	-932	1 143 412	20 115	-5 482	14 633	70 039	1 731 675
Affectation du résultat 2016				70 039			0	-70 039	0
Capitaux propres au 1er janvier 2017	303 700	200 823	-932	1 213 451	20 115	-5 482	14 633	0	1 731 675
Augmentation de capital	5 825		-924	1			0		4 902
Variation des titres autodétenus							0		0
Emissions d'instruments de capitaux propres							0		0
Rémunération du 1er semestre 2017 des émissions d'instruments de capitaux propres							0		0
Dividendes versés au 1er semestre 2017				-11 852			0		-11 852
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales							0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				38			0		38
Mouvements liés aux paiements en actions							0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	5 825	0	-924	-11 813	0	0	0		-6 912
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					12 415	0	12 415		12 415
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence							0		0
Résultat du 1er semestre 2017							0	48 185	48 185
Autres variations				-1			0		-1
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2017	309 525	200 823	-1 856	1 201 637	32 530	-5 482	27 048	48 185	1 785 362

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

6. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	1er semestre 2017	1er semestre 2016	31/12/2016
Résultat avant impôt	61 641	58 385	109 764
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	3 773	4 584	8 566
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	13 458	23 064	23 488
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	-9	17	44
Résultat net des activités de financement			
Autres mouvements	2 765	571	-1 301
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	19 987	28 236	30 797
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	236 770	187 536	730 341
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-237 081	-92 277	-74 326
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-78 121	-19 644	-61 151
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-11 800	-103 967	-109 513
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence			
Impôts versés	-5 867	-14 884	-40 638
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-96 099	-43 236	444 713
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	-14 471	43 385	585 274
Flux liés aux participations	-462	-50	-414 578
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 022	-6 434	-9 376
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-1 484	-6 484	-423 954
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (1)	-5 881	-8 092	-5 157
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (2)	21 174		
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	15 293	-8 092	-5 157
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-662	28 809	156 163
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	249 494	93 331	93 331
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	47 219	51 788	51 788
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	202 275	41 543	41 543
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	248 832	122 137	249 494
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	55 642	44 522	47 219
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	193 190	77 615	202 275
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-662	28 806	156 163

(*) Composé du solde net des postes Caisses et banques centrales, hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés)

(**) Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit agricole de la Touraine et du Poitou à ses actionnaires, à hauteur de 11 852 milliers d'euros pour l'année 2016. Ce montant comprend également l'évolution du capital des Caisses Locales pour 5 825 milliers d'euros.

(2) Emprunt obligataire émis dans le cadre de la titrisation FCT Crédit Agricole Habitat 2017 pour 21 174 milliers d'euros.

7. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou au 30 juin 2017 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2016 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Cela concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

- **Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 01/01/2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Sur la base des conclusions de l'étude d'impact menée au cours de ce semestre, le Groupe estime que la mise en œuvre de la norme IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018.

En l'état actuel de ses analyses, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

- **Norme IFRS 9 Instruments Financiers**

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

- Les principales évolutions apportées par la norme

Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (ie prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :
 - Le *modèle de pure collecte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
 - Le *modèle mixte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité ; et
 - Le *modèle de pure cession* dont l'intention est de céder l'actif.
- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test "SPPI".

Sur cet aspect, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est attentive à la publication en avril par l'IASB d'un exposé sondage relatif aux instruments de dettes avec des options de remboursement anticipé symétriques, et prendra en compte le cas échéant les conclusions de cet amendement lorsqu'il sera définitif.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "SPPI".
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "SPPI".
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test "SPPI" indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou devrait conduire :

- A une augmentation des actifs à la juste valeur par résultat compte tenu du reclassement des OPCVM et de la majorité des instruments de capitaux propres dans cette catégorie ce qui entrainera une volatilité accrue du résultat ;
- Au classement en coût amorti de la grande majorité des prêts et créances, ceux-ci respectant le test "SPPI" ;
- Au classement en juste valeur par capitaux propres recyclables ou au coût amorti des instruments de dette en fonction de la documentation du modèle de gestion documenté en date de première application.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "ECL") sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "LGD").

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{ère} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^{ème} étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3^{ème} étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarii raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^{ème} étape).

Afin d'apprécier la dégradation significative, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (basculer d'un portefeuille ou sous-portefeuille en étape 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;

- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une évolution du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des passifs financiers désignés en juste valeur par résultat sur option, à savoir la reconnaissance des variations de valeur liées au risque de crédit propre en autres éléments du résultat global non recyclables. A ce stade, conformément à l'orientation du Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'envisage pas d'appliquer par anticipation ces dispositions.

- Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

Les étapes du projet et les réalisations à date

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, durant l'année 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a été associée aux principales réalisations qui ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- Les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le *forward looking*, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31/12/2015 de niveau Groupe ;
- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test "SPPI".

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivent en 2017 et ont intégré des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE). Ces travaux seront finalisés courant 2017.

- Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2017 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur

d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2017.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15, Avantages dans les contrats de location et SIC 27, Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation avec des premiers résultats attendus d'ici la fin de l'année 2017.

Par ailleurs, plusieurs amendements et une interprétation à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent respectivement au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2018 sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part des amendements à IAS 7 Etat des flux de trésorerie, à IAS 12 Impôts sur le résultat et à IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Et d'autre part, il s'agit des amendements à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, IAS 40 *Immeubles de placement*, IAS 1 *Présentation des états financiers* et à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées*, et de l'interprétation IFRIC 22 *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée*.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle période du 1er janvier au 30 juin 2017

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Angers et Toulouse, le 2 août 2017

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE

Etienne DUBAIL

ERNST & YOUNG Audit

Frank ASTOR